



Rapport n°8	GROUPEMENT ADMINISTRATION - FINANCES	Imputation budgétaire
Conseil d'administration du 12 décembre 2017		Chapitre : Article :

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Divers avancements de grades peuvent intervenir après réunion des Commissions Administratives Paritaires concernées. Ils nécessitent les transformations au tableau des effectifs au 1^{er} janvier 2018 comme suit :

1. Au sein de la filière sapeurs-pompiers professionnels

Au titre des transformations de postes afin de faire correspondre le grade à l'emploi et aux fonctions tenues, et du fait des avancements à intervenir en 2018, il est proposé :

- la transformation d'un poste de lieutenant de 1^{ère} classe en poste de lieutenant hors classe,
- la transformation d'un poste de lieutenant de 2^{ème} classe en poste de lieutenant de 1^{ère} classe,
- la transformation de 10 postes de sergent en postes d'adjudant,
- la transformation de 5 postes de caporal en postes de caporal-chef,

2. Au sein de la filière administrative

Au titre des transformations de postes afin de faire correspondre le grade à l'emploi et aux fonctions tenues, et du fait des avancements à intervenir en 2018, il est proposé :

- transformation d'un poste d'attaché territorial en poste d'attaché principal
- transformation de 8 postes d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe en postes d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe
- transformation de 2 postes d'adjoint administratif en poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe

3. Au sein de la filière technique

Au titre des transformations de postes afin de faire correspondre le grade à l'emploi et aux fonctions tenues, et du fait des avancements à intervenir en 2018, il est proposé :

- la transformation d'un poste d'agent de maîtrise en poste d'agent de maîtrise principal
- la transformation d'un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe en poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe
- la transformation de 6 postes d'adjoint technique en postes d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe.

4. Au sein de la filière sociale

Un assistant socio-éducatif principal peut prétendre à une promotion au grade de conseiller socio-éducatif. Aussi, afin de faire correspondre le grade à l'emploi et aux fonctions tenues, il est proposé :

- la transformation d'un poste d'assistant socio-éducatif en poste de conseiller socio-éducatif.

Je vous propose donc d'adopter le projet de délibération suivant :

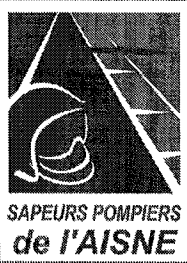
Vu le rapport n°8;

Le Conseil d'administration après en avoir délibéré décide, d'adopter le tableau des effectifs au 1^{er} janvier 2018 annexé à la délibération.

Le Président,



Nicolas FRICOTEAUX



Délibération n°8	GROUPEMENT ADMINISTRATION - FINANCES	Imputation budgétaire
Conseil d'Administration du 12 décembre 2017		Chapitre : Article :

Membres théoriques : 20
Membres en exercice : 20
Membres présents : 16
Votants : 16

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

20 DEC. 2017

Affiché le :

20 DEC. 2017

Le 12 décembre 2017 à 15 h 30, le Conseil d'Administration du SDIS, convoqué le 22 novembre 2017, s'est réuni dans la salle d'honneur de la Direction départementale à LAON sous la présidence de Monsieur Nicolas FRICOTEAUX.

Etaient présents :

I - Membres avec voix délibérative

MM. Nicolas FRICOTEAUX, Pierre-Jean VERZELEN, Thomas DUDEBOUT, Mme Colette BLERLOT, Mme Jocelyne DOGNA, MM. François RAMPELBERG, Michel CARREAU, Jean-Luc LANOUILH, Georges FOURRÉ, Mme Annie TUJEK, Mme Anne-Marie FOURNIER, MM. Noël LECOULTRE, Raymond DENEUVILLE, Maxime KELLER, Christian CROHEM, Alain CREMONT, Daniel GARD, Marcel LALONDE, Denis DUMAY, Mme Monique BRY.

II - Membre de droit

Monsieur Nicolas BASSELIER, Préfet de l'Aisne, représenté par Monsieur Daniel FERMON, Directeur de Cabinet

III - Membres avec voix consultative

M. le Contrôleur général Gilles RAGOT, Directeur départemental
M. le Colonel Stephan ANTHONY, médecin chef départemental
M. le Lt-Colonel Philippe BARDON, représentant les sapeurs-pompiers professionnels officiers
~~M. le Commandant Olivier MESSIEUX, représentant les sapeurs-pompiers professionnels officiers~~
M. l'Adjudant-chef François BORTZMEYER, représentant les sapeurs-professionnels non officiers
~~M. le Lieutenant Jean-Jacques DUPORT, représentant les sapeurs-pompiers volontaires officiers~~
M. le Capitaine Philippe GOGUILLON, représentant les sapeurs-pompiers volontaires officiers
~~M. le Lieutenant Denis COUTANT, représentant les sapeurs-pompiers volontaires non officiers~~
M. le Capitaine Jean-Michel FORTIN, Président de l'Union départementale des Sapeurs-Pompiers de l'Aisne

Excusé(s) : MM. François RAMPELBERG, Raymond DENEUVILLE, Christian CROHEM, Arnaud BATTEFORT, M. le Lieutenant Jean-Jacques DUPORT, représentant les sapeurs-pompiers volontaires officiers

Assistaient à la séance : Mme Muriel DUGUE représentant le payeur départemental, Colonel Christian BOULARD, Lt-Colonel Olivier MAURY, MM. Dominique BOUDESOCQUE, Jean-Marc KRIEGER, Mme Alexandra GRELLE de la direction départementale.

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Vu le rapport n°8;

Le Conseil d'administration après en avoir délibéré décide, d'adopter le tableau des effectifs au 1^{er} janvier 2018 annexé à la délibération.

Le Président,

Nicolas FRICOTEAUX

**ANNEXE
ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2018**

GRADES OU EMPLOIS	CAT.	EFFECTIFS BUDGETAIRES 01/10/2017	EFFECTIFS POURVUS 01/11/2017	EFFECTIFS BUDGETAIRES 01/01/2018	Dont : TEMPS NON COMPLET	OBSERVATIONS
FILIERE SAPEURS-POMPIERS						
Contrôleur général	A	1	1	1		Détachement sur l'emploi de DDSIS
Colonel hors classe	A	1	1	1		Détachement sur l'emploi de DDA
Lieutenant-colonel	A	8	8	8		
Commandant	A	9	8	9		
Capitaine	A	7	7	7		
Lieutenant hors classe	B	3	2	4		
Lieutenant de 1ère classe	B	22	22	21		
Lieutenant de 2ème classe	B	13	9	12		
Adjudant	C	101	87	112		ce nombre représente un maximum à ne pas dépasser
Sergent	C	143	141	133		
Caporal chef (grade)	C	23	14	28		
Caporal	C	28	35	23		
Sapeur	C	0	0	0		
Sous-total		359	335	359	0	
SERVICE DE SANTE ET DE SECOURS MEDICAL						
Médecin de SPP hors classe	A	2	1	2	1	1 emploi à 17,5/35 d'un temps complet
Médecin de SPP de 1ère classe	A	0	0	0	0	
Médecin de SPP de 2ème classe	A	1	0	1	0	
Médecin territorial	A	1	0	1	0	
Pharmacien hors classe SPP	A	1	1	1		
Cadre de santé de 1ère classe	A	1	1	1		
Sous-total		6	3	6	1	
FILIERE ADMINISTRATIVE						
Attaché hors classe	A	1	1	1		
Attaché Principal	A	1	1	2		
Attaché	A	3	3	2		
Rédacteur principal de 1ère classe	B	4	4	4		
Rédacteur principal de 2ème classe	B	1	1	1		
Rédacteur	B	3	2	3		
Adjoint administratif principal de 1ère cl	C	7	4	17		
Adjoint administratif principal de 2ème cl	C	28	28	20		
Adjoint administratif	C	13	11	11		Dont 3 non titulaire remplaçants (art.3 al.1 Loi 26/1/84) et 1 non titulaire occasionnels (ou agent des services techniques - art.3 al.1 Loi 26/1/84)
Sous-total		61	54	61	0	
FILIERE TECHNIQUE						
Ingénieur en chef	A	1	0	1		
Ingénieur principal	A	2	1	2		dont 1 Art 3 Alinéa 5
Ingénieur	A	3	3	3		dont 1 Art 3 Alinéa 5
Technicien principal de 1ère classe	B	4	4	4		
Technicien principal de 2ème classe	B	2	1	2		
Technicien	B	0	0	0		
Agent de maîtrise principal	C	1	1	2		
Agent de maîtrise	C	2	2	1		
Adjoint technique principal de 1ère cl	C	4	4	5		
Adjoint technique principal de 2ème cl	C	4	2	9		
Adjoint technique	C	8	8	2		
Sous-total		31	26	31	0	
FILIERE SOCIALE						
Conseiller socio-éducatif	A	0	0	1		
Assistant socio-éducatif principal	B	1	1	0		
Sous-total		1	0	1		
TOTAL		458	418	458	1	
EMPLOIS NON CITES						
Volontaire civique		10	2	10		
Contrat d'avenir		2	2	2		
CDO CRO	C	0	0	0		
Apprentis		2	2	2		
Agents non titulaires pour besoin saisonnier	C	4	0	4		Art 3 Alinéa 1